Parlement européen
2024-2029

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

2025/2145(DEC)

24.11.2025

PROJET D'AVIS

de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2024, section III – Commission (2025/2145(DEC))

Rapporteure pour avis: Raquel García Hermida-Van Der Walle

PA_NonLegDec

AVIS

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer, dans la proposition de résolution qu'elle adoptera, ce qui suit:

A. considérant que l'égalité des genres est une valeur fondatrice de l'Union et que l'Union s'est engagée à promouvoir l'égalité dans toutes ses activités en vertu de l'article 8 du traité FUE, qui instaure l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes; que les budgets ne sont pas neutres du point de vue du genre et qu'ils doivent être établis et faire l'objet de la décharge dans un objectif d'égalité des genres;

B. considérant que le Parlement n'a cessé de demander à la Commission de promouvoir et de mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques de l'Union, y compris lors de l'établissement des budgets et dans les évaluations de l'impact selon le genre;

C. considérant que la Commission n'a pas encore analysé l'opportunité de proposer un pourcentage du budget de l'Union pour soutenir l'égalité des genres;

1. salue l'engagement pris par l'Union en faveur de l'intégration de la dimension de genre et de l'amélioration de la méthode de suivi des dépenses contribuant à l'égalité entre les hommes et les femmes; déplore que la méthode de la Commission reste insuffisante car elle ne reflète pas les impacts négatifs et laisse planer des doutes, dans 20 % des cas, sur son impact selon le genre; invite la Commission à améliorer la méthode et à assurer le suivi des impacts négatifs;

2. salue la mise à jour des lignes directrices et de la boîte à outils pour une meilleure réglementation; déplore l'absence de progrès dans la réalisation d'analyses des besoins et des impacts selon le genre pour les programmes de financement de l'Union; invite la Commission à procéder systématiquement à ces analyses; charge la Commission d'entamer l'analyse d'impact du prochain CFP, y compris les analyses selon le genre;

3. constate que les informations relatives à l'impact du budget de l'Union selon le genre restent insuffisantes; souligne les lacunes de la collecte, de la communication et de l'évaluation manuelles des données ventilées par sexe; demande à la Commission d'améliorer la qualité des données;

4. demande à la Commission de déterminer quel pourcentage du budget de l'Union devrait soutenir l'égalité des genres; demande également des objectifs et des indicateurs de performance dans tous les textes législatifs futurs, y compris le prochain CFP.